



PARIS, le 29 juin 2009 - n° 197/D130

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Réunion du 24 mars 2009

sur la consommation et le pouvoir d'achat

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	27

PROJET D'AVIS

1. Le Conseil rappelle sa contribution précoce au débat sur la mesure du pouvoir d'achat. Il se félicite que l'Insee **ait engagé** en 2008 et 2009 la mise en œuvre de la plupart des recommandations de la commission « **mesure du pouvoir d'achat des ménages** ». En particulier, **les évolutions du pouvoir d'achat ramené au niveau individuel mesuré par unité de consommation** ainsi que des indicateurs faisant référence aux « **dépenses pré-engagées** » sont désormais publiés par l'Insee et le seront de façon régulière. Il note également avec satisfaction la parution prochaine d'analyses sur les **disparités de pouvoir d'achat et de leurs évolutions**, tant au niveau des grandes catégories de ménages (décontraction du compte des ménages par catégories en comptabilité nationale) qu'à celui des individus.

Le Conseil apprécie les efforts réalisés pour mettre à disposition cette information sur le site Internet de l'Insee (www.insee.fr). Il demande cependant à l'Insee de veiller à ce que cette information soit facilement utilisable par l'ensemble des acteurs du débat social (partenaires sociaux, associations...).

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- 24 mars 2009 -

Président de la séance : Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la formation : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - Philippe CUNEO

- I. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes de la Drees**
- II. Consommation et pouvoir d'achat**
- III. Examen pour avis d'opportunité d'enquêtes portant sur des populations particulières**
- IV. Examen pour avis d'opportunité d'autres projets d'enquêtes en population générale**

Conclusion - Philippe CUNEO

LISTE DES PARTICIPANTS :

Prénom	Nom	Organisme
Jérôme	ACCARDO	Insee
Martine	AUBERT-BIAS	DREES
Damien	BARROIS	INCA
Fabien	BATLLE	Cnis
Micheline	BERNARD-HARLAUT	CDAFAL
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Elizabeth	BROWN	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE
Nicole	CADENEL	MIN IMMIGRATION INTEG ID NALE CODEVLPT
Laurent	CASTRA	FEHAP
Jean-Bernard	CHAMPION	DIV
Claire	CHAUVET	INCA
Corinne	CHEVALIER	DELEGATION INTERMINISTERIELLE VILLE
Nadège	COUVERT	DIV
Philippe	CUNEO	Cnis
Jean-Philippe	DAMAIS	
Michel	DUEE	DREES
Denis	DURAND	CGT
Françoise	DUSSERT	Cnis
Mélanie	FLEURANT	IAAT
Didier	GELOT	OBSERVATOIRE NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
Alain	GELY	INSEE
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
Alexandre	KYCH	CNRS
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Fabrice	LENGLART	Insee
Martine	LEQUELLEC-NATHAN	INCA
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Stéfan	LOLLIVIER	Insee
Pascal	MARCO	CFDT
Emmanuelle	NAUZE-FICHET	DREES
Véronique	NICHELE	INRA ALISS
Cyril	RIZK	OBS NATIONAL DE LA DELINQUANCE
Laurence	ROCHER	DGAFP
Sophie	ROUSSIER	DREES
Olivia	SAUTORY	DREES
Baudouin	SEYS	DREES
Roxane	SILBERMAN	CCDSHS RESEAU QUETELET
Patrick	SILLARD	DELEGATION INTERMINISTERIELLE VILLE
Bernard	SUJOBERT	Insee
William	VEZINET	DHOS

Absents excusés :

Michel DEPINOY

Yves DEZELLUS

Jean-Louis DUBELLOY

Christine GONZALEZ DEMICHEL

Paule LAIDEBEUR

Alain MOREAU

Daniel RAULT

Institut national de veille sanitaire

Confédération générale des scop

UNAF

DGAFP/MIN BUDGET COMPTES PUBLICS

Conseil général du nord

SGAR Aquitaine

DIIESES

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Philippe CUNEO.

INTRODUCTION

Philippe CUNEO, secrétaire général du Cnis

J'assume aujourd'hui la présidence de la formation « Démographie, conditions de vie », suite à la démission de Robert Rochefort – ce dernier ayant considéré que son mandat n'était pas incompatible avec le développement de ses activités politiques.

En préambule, je voudrais vous dire quelques mots sur les changements qui s'annoncent. La loi de modernisation de l'économie instaure une nouvelle gouvernance de la statistique publique. Celle-ci s'appuiera sur le Cnis, ainsi que sur l'Autorité de la statistique publique. Le décret du Cnis devrait être publié le 25 mars 2009 ; celui relatif à l'Autorité de la statistique publique l'a été dernièrement. La nouvelle configuration du Cnis entrera en vigueur le 1^{er} mai 2009. Les prérogatives du Cnis demeurent inchangées. Cependant, le Cnis devra dorénavant réaliser chaque année un suivi détaillé de l'exécution des programmes de travail. Celui-ci alimentera le rapport de l'Autorité de la statistique publique sur l'activité du système statistique public.

La formation démographie et conditions de vie se réunit donc pour la dernière fois dans sa configuration présente. Il nous semblait toutefois nécessaire de maintenir cette réunion afin d'examiner un certain nombre de projets pour avis d'opportunité.

La publication du nouveau décret devrait entraîner un renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil. Il s'agira ensuite d'élire les membres du Bureau qui, eux-mêmes, désigneront le président du Cnis.

Notre ordre du jour est donc consacré presque exclusivement à l'examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité. La discussion sur les programmes de travail aura lieu à l'automne.

I. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes de la Drees

1 Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique

Catherine MERMILLIOD, Drees

Je présenterai essentiellement les nouveautés apportées à l'enquête par rapport à sa précédente édition. En 2004 a été créé l'Institut national du cancer (INCa), qui s'avère être un opérateur important dans le domaine de la lutte contre le cancer. L'INCa est aujourd'hui représenté par sa directrice adjointe en charge de la santé publique : Martine Lequellec-Nathan. La Drees et l'INCa lanceront en commun le chantier de la réédition de l'enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique. Un transfert de compétences sera progressivement opéré entre la Drees et l'INCa. La Drees conservera un rôle de garant de la qualité statistique de l'opération alors que l'INCa en assurera la maîtrise d'ouvrage. Parmi les autres partenaires de l'opération figurent les trois principaux régimes d'assurance maladie (général, agricole et des indépendants). Comme par le passé, l'enquête devrait être réalisée par un prestataire choisi par appel d'offre. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage devrait être également sollicitée.

La réédition de l'enquête s'appuiera sur les résultats de la précédente. Ces derniers ont donné lieu à la publication, par la Documentation française, d'un ouvrage reprenant les analyses d'une trentaine d'auteurs issus de champs disciplinaires différents (sociologues, économistes, épidémiologistes, etc.). L'enquête avait également été prise en référence dans le cadre de l'évaluation du plan cancer par le Haut Conseil de la Santé Publique.

L'objectif essentiel de l'enquête qui vous est présentée est d'évaluer des politiques publiques. L'enquête interroge, en effet, les personnes atteintes de cancers sur les relations qu'elles ont entretenues avec le système de soins au cours des deux premières années de leur maladie. L'enquête aborde également la problématique des conséquences de la maladie sur la vie privée, sociale et professionnelle – champs d'intervention des politiques publiques relatives au cancer. L'enquête recueille donc des éléments sur la perception des soins, sur les effets sur la vie publique et privée, sur la représentation qu'ont les malades de leur maladie et de son évolution, ainsi que sur les discriminations subies de ce fait.

L'enquête s'adresse à des patients chez qui la maladie a été diagnostiquée deux ans avant la date de collecte – c'est-à-dire à des malades qui ont survécu. L'accent est davantage mis sur la façon dont ces personnes vivent avec le cancer que sur la façon dont évolue la maladie.

L'originalité du protocole de l'enquête réside dans la constitution de l'échantillon à partir des fichiers de l'assurance maladie sur la reconnaissance des affections de longue durée (ALD). Le point de vue des intéressés est recueilli au cours d'un entretien téléphonique dont la durée moyenne était de 45 minutes lors de la dernière édition. Très peu d'abandons en cours de processus ont été constatés à cette occasion. Des informations médicales sont également fournies par les fichiers de l'assurance maladie qui permettent de conduire des analyses en fonction des caractéristiques de la maladie et des traitements. Un complément d'information est collecté auprès de médecins désignés par les enquêtés.

La concertation sera organisée par l'INCa, qui s'appuiera sur l'ensemble des dispositifs de concertation et de consultation dont il dispose en permanence. L'INCa apportera aussi la majeure partie des moyens humains et financiers nécessaires à l'enquête.

Roxane SILBERMAN, Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS)

Le terme générique de « maladie chronique » a été retenu, compte tenu du fait que certains enquêtés peuvent ne pas connaître la nature exacte de leur maladie ou bien refuser de la dénommer comme telle. Or l'enquête s'intéresse précisément à la façon dont les personnes vivent avec la maladie. Le fait de ne pas pouvoir distinguer les populations selon la connaissance qu'elles ont de leur maladie ne risque-t-il pas de constituer une limite ? Connaît-on la proportion de personnes qui ignorent la nature exacte de leur maladie ou bien refusent de la dénommer ? Des informations sur la nature de la maladie pourraient-elles être récupérées auprès des médecins ?

Catherine MERMILLIOD

Le protocole permet d'éviter que le mot « cancer » soit prononcé au cours des 45 minutes de l'entretien. En 2004, 7 % des personnes enquêtées étaient dans ce cas. La distinction entre les populations n'a pas été systématiquement analysée. Cela demeure néanmoins envisageable : la base de données construite à partir de la précédente enquête, étant anonyme, pourrait être mise à la disposition d'une équipe de recherche dans le cadre d'une convention de cession. L'INCa est d'ailleurs particulièrement désireux d'ouvrir le plus largement possible l'usage des résultats de l'enquête. En ce qui concerne la prochaine édition, un appel à recherche pourrait être lancé très précocement pour des utilisations secondaires de la base de données.

Laurent CASTRA, Fédération de l'hospitalisation privée

L'enquête entend recueillir des éléments sur les besoins sociaux et sur l'isolement des malades. Or l'échantillon est tiré parmi les bénéficiaires d'un régime de sécurité sociale. Aussi, je me demande si l'enquête permettra de recueillir des éléments sur la couverture maladie universelle (CMU) et la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ? De quelle manière l'isolement des personnes sera-t-il abordé ? Comment les marqueurs de la précarité seront-ils pris en compte ?

Par ailleurs, l'enquête prévoit d'interroger les personnes à leur domicile – c'est-à-dire en dehors de l'hôpital ou des institutions. Or certains enquêtés pourraient bénéficier d'une hospitalisation ou d'un

service de soins infirmiers à domicile. Comment la prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD) ou par un service de soin infirmier à domicile (SIAD) sera-t-elle prise en compte ?

Catherine MERMILLIOD

Nous entendons reconduire en grande partie le questionnement de l'édition précédente. Une question avait été posée sur la CMU et la CMUC. Cependant, les réponses s'étaient révélées peu exploitables, car difficiles à formuler au cours d'un échange téléphonique. La précarité économique a pu néanmoins être approchée à travers le revenu par unité de consommation, reconstitué à partir des réponses aux questions sur les ressources et la composition des ménages.

S'agissant des services à domicile, des informations sont recueillies sur le recours à l'HAD ou aux SIAD. En 2004, ces dispositifs ne concernaient toutefois que peu d'enquêtés (à peine 5 % sur base déclarative).

Philippe CUNEO

Rien ne s'oppose, me semble-t-il, à ce que nous accordions un avis d'opportunité à cette enquête.

2 Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion

Emmanuelle NAUZE-FICHET, Drees

Nous souhaiterions mettre en place, à partir de 2010, une enquête répétitive auprès d'un panel d'acteurs en contact avec des publics en difficulté. Ces acteurs (directeurs d'écoles, gestionnaires de CAF, responsables du service public de l'emploi, acteurs associatifs, etc.) seraient interrogés chaque année sur les évolutions pouvant mettre en évidence d'éventuels phénomènes émergents de pauvreté. Il s'agirait donc d'un dispositif d'observation et d'alerte. Le questionnement porterait sur l'évolution des publics accueillis, sur les difficultés nouvelles rencontrées par ces publics, ainsi que sur les phénomènes nouveaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le projet trouve son origine dans une demande adressée à l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) par le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté – la Drees étant membre à part entière de l'ONPES. La demande portait sur la mise en place d'un système de veille, devant permettre d'alerter au plus tôt les pouvoirs publics sur des phénomènes que la statistique publique ne serait pas en mesure de capter ou avec un certain délai. Il a donc été conçu un projet de système d'alerte dont l'enquête constitue l'un des volets.

Une opération pilote a été lancée par l'ONPES, en lien avec la Drees. Si l'expérience s'avérait satisfaisante, l'enquête barométrique serait prise en charge par la Drees. A ce jour, la Drees est d'ores et déjà convaincue de l'utilité de l'opération.

L'enquête pourrait donner lieu à des interrogations annuelles, voir plus rapprochées. Une analyse des coûts et de l'acceptabilité par les acteurs interrogés sera menée à partir des résultats de l'opération test. Un panel de 1 000 personnes sera constitué sur un ensemble de 30 départements représentatifs de la diversité démographique, sociale et économique du territoire. Trois grands types de structures seraient concernés : des structures de lutte contre la pauvreté, des structures ayant une mission d'insertion sociale et professionnelle, des structures amenées à avoir des contacts avec un public plus large (écoles, CAF, magasins de *hard discount*, etc.).

L'enquête serait réalisée par le biais d'entretiens téléphoniques d'environ 30 minutes, reposant sur un grand nombre de questions fermées. Des questions ouvertes pourraient apporter un éclairage sur des problématiques méconnues.

Roxane SILBERMAN

Je constate que rien n'a été prévu pour la mise à disposition des données au profit de la recherche. La Drees est l'un des acteurs importants du comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales depuis sa création. Or, à ce jour, aucune convention n'a été signée par ce service statistique avec le réseau Quetelet permettant une diffusion pour la recherche plus large que celle qui se fait via des appels à proposition de recherche. On pourrait souhaiter que le Comité du label examine systématiquement ce qui est prévu en matière de documentation et de mise à disposition des données pour la recherche.

Baudouin SEYS, Drees

Il n'existe pas d'opposition de principe à ce que la Drees mette les fichiers d'enquêtes à disposition de la recherche. Néanmoins, des divergences subsistent quant à l'identité des personnes devant documenter les enquêtes. Sur ce point, nous n'avons obtenu aucune réponse de la part des chercheurs.

Roxane SILBERMAN

Des propositions ont été faites. En tout état de cause, la question devrait être systématiquement posée dans le cadre des réflexions sur le label.

Philippe CUNEO

Nous pourrions assortir l'avis d'opportunité d'une mention rappelant la nécessité de trouver un moyen de mettre les données à disposition des chercheurs. D'ailleurs, le code des bonnes pratiques de la statistique publique préconise la mise en œuvre d'une documentation minimale pour chaque opération statistique.

Denis DURAND, CGT

Les départements seront-ils impliqués dans la définition des utilisations de l'enquête ? Certains dispositifs tels le RSA pourraient effectivement être administrés au niveau départemental.

Emmanuelle NAUZE-FICHET

Les départements n'ont pas été impliqués dans le processus de construction de l'enquête ; celle-ci a été conçue en lien avec des chercheurs, ainsi que des représentants des associations et de l'Administration. L'enquête n'a pas été conçue pour une exploitation au niveau départemental. Les acteurs seront surtout distingués par types de structures. Néanmoins, des services sociaux des conseils généraux pourraient figurer parmi les acteurs interrogés.

Philippe CUNEO

Une information des responsables des structures interrogées devra être prévue.

Emmanuelle NAUZE-FICHET

Tout à fait.

Micheline BERNARD-HARLAUT, CNAFAL

Les directeurs d'écoles seront-ils questionnés sur des éléments factuels tels les impayés de cantine ou bien les interrogations porteront-elles uniquement sur des appréciations subjectives ? Comment des informations fiables pourront-elles être recueillies ?

Emmanuelle NAUZE-FICHET

Le questionnaire portera notamment sur l'apparition, au cours des six derniers mois, de phénomènes nouveaux.

Didier GELOT, ONPES

L'essentiel des questions posées dans le cadre de l'opération pilote demeurent ouvertes. Les observations recueillies pourront ensuite être traduites par la Drees dans un questionnaire fermé. Compte tenu de la complexité des problématiques, il nous fallait passer par une phase de questionnaire large.

Emmanuelle NAUZE-FICHET

Un certain nombre de questions sont testées auprès des publics accueillis par les structures, avec des items recouvrant différents types de difficultés. Les questionnements auprès des directeurs d'école portent notamment sur l'observation d'éventuelles augmentations de certaines difficultés parmi les familles rencontrées. L'interrogation porte plus généralement sur l'évolution des publics dans le temps. Certaines structures pourraient se révéler moins adaptées à l'objectif de l'enquête. Notamment les structures n'accueillant pas nécessairement un public fixe pourraient constituer de meilleurs points d'observation. Cela fait partie des aspects que l'on souhaite tester par l'opération pilote.

Philippe CUNEO

Je suggère que nous accordions un avis d'opportunité à cette enquête.

II. Consommation et pouvoir d'achat**1 Suivi des recommandations du rapport Quinet****a. Le constat****Fabrice LENGART, chef du département des comptes nationaux à l'Insee**

En février 2008, la commission Quinet a été chargée par Christine Lagarde d'engager une réflexion sur le concept de pouvoir d'achat. Le contexte était alors marqué par un certain nombre d'incompréhensions, nées d'un décalage entre les données publiées par l'Insee et le ressenti du public. Les réflexions de la commission ont abouti à un certain nombre de recommandations dont beaucoup renvoyaient à des travaux de l'Insee. En fait, l'Institut avait déjà initié certains travaux en amont de ce rapport. Nous apporterons aujourd'hui un éclairage sur les travaux en cours.

Un volet des recommandations de la commission Quinet avait trait à la communication. Certains éléments disponibles étaient en effet mal mis en valeur. D'une part, il était recommandé de ramener les grandeurs macroéconomiques publiées par la comptabilité nationale à des grandeurs individuelles moyennes, en divisant les revenus disponibles bruts par un indicateur ayant trait à la démographie (nombre d'habitants, de ménages ou d'unités de consommation). Privilégier le nombre d'unités de consommation permettait de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle réalisées. D'autre part, il était recommandé d'isoler les dépenses dites pré-engagées – c'est-à-dire les dépenses de consommation difficilement amendables à court terme (contrats, loyers, abonnements, etc.). Il s'agissait d'évaluer le champ de ces dépenses et d'en tirer un sous-agrégat, en vue de produire par soustraction une estimation du « revenu arbitral » des ménages. L'ensemble de ces travaux a été mené à bien dans les mois qui ont suivi la publication du rapport Quinet. A l'occasion de la publication des comptes annuels, le 15 mai 2008, une rubrique « revenus, pouvoir d'achat et consommation brute des ménages » a été mise en place sur le site de l'Insee, qui rassemble l'ensemble des données ayant trait à ces problématiques. Le revenu disponible brut par unité de consommation a ainsi été communiqué, de même que l'évolution des dépenses pré-engagées et du

revenu arbitral. Ces données ont également fait l'objet d'une présentation dans le rapport sur l'économie française paru en juin 2008. Le concept de revenu disponible brut par unité de consommation est aujourd'hui repris dans les publications macroéconomiques de l'Insee, y compris dans les notes de conjoncture.

Un second volet des recommandations portait sur la ventilation du compte des ménages par catégories de ménages. Il s'agissait de rompre avec une approche par la moyenne globale pour évaluer et suivre l'évolution du revenu de certains types de populations. Le défi était réel, dans la mesure où le revenu des ménages est évalué par un jeu de miroirs : les entreprises ou les administrations publiques, employeurs qui versent des salaires, demeurent les principales sources d'information sur les revenus du travail. En réalité, bien des lignes du compte des ménages en comptabilité nationale ne font pas l'objet d'un questionnement direct auprès des ménages. Il fallait donc établir un pont entre des sources statistiques microéconomiques (enquêtes auprès des ménages) et des variables macroéconomiques. Ce travail nécessitait d'engager une réflexion sur des problématiques de champs (France métropolitaine ou France entière ; ensemble des ménages ou ménages ordinaires) et de concepts. Ce travail mobilise les équipes de mon département ainsi que celles du département (des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages) de Jean-Louis Lhéritier depuis près de deux ans. Le rapport sur l'économie française de juin 2009 devrait en constituer le premier aboutissement. Une ventilation par niveaux du compte des ménages de 2003 sera alors publiée, avec un détail par catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la personne de référence du ménage, par tranche d'âge de la personne de référence, par type de famille et par quintile de niveau de vie (au sens du revenu disponible de la comptabilité nationale). Des résultats préliminaires ont déjà été présentés et discutés en interne, ainsi que dans le cadre de colloques en France et à l'étranger. Une fois cette première étape franchie (publication du compte en niveau), il s'agira ensuite de faire « vieillir » ce compte en niveaux pour obtenir une évolution sur la période 2002 – 2006.

Jean-Louis LHERITIER, chef du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee

Un troisième volet des recommandations portait sur l'éclairage des disparités d'évolution de pouvoir d'achat entre grandes catégories de ménages ainsi qu'au niveau individuel. A partir des statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), qui permettent un suivi longitudinal d'un échantillon de ménages depuis 2003, nous avons distingué les ménages selon qu'ils ont vu leur niveau de vie croître, stagner ou décroître, entre 2003 et 2005. Ces évolutions du niveau de vie des ménages seront rapprochées des évolutions de leur situation sur le marché du travail, de leurs revenus annexes ou de leur situation familiale. Les résultats de cette étude seront publiés dans le prochain *Insee références* sur les revenus et le patrimoine des ménages, début mai 2009.

Un quatrième volet des recommandations concernait les questions relatives au coût du logement, notamment pour les propriétaires occupants. Il s'agit de publier un indice des prix du logement neuf en France. Nous participons pour cela à un groupe de travail d'Eurostat dont l'objectif est de publier une étude au niveau européen en 2010. En France, nous travaillons notamment sur le suivi du prix des logements neufs en exploitant l'enquête sur la commercialisation des logements neufs du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT). Une étude sur l'évolution du prix des logements neufs devrait être publiée en fin d'année 2009 – les indices relatifs aux prix des logements anciens faisant l'objet d'une publication trimestrielle réalisée en collaboration avec les notaires depuis le milieu des années 1990.

En dernier lieu, le rapport Quinet préconisait la mise en œuvre d'une réflexion sur de nouveaux indicateurs permettant d'approcher la notion « d'indice du coût de la vie ». De fait, l'indice des prix à la consommation mesure l'évolution « pure » des prix, c'est-à-dire à qualité identique des produits. Or la perception qu'ont les ménages du coût de la vie évolue à mesure que les modes de vie (et de consommation) se transforment. Pour prendre en compte l'évolution des modes de vie, le rapport Quinet recommande notamment de mesurer l'évolution du prix moyen de produits génériques. Dans cette optique, nous envisageons d'exploiter les données issues des systèmes d'information de la grande distribution. Le projet d'exploitation de ces données devrait débuter en septembre 2009. Il concernera au premier chef l'indice des prix à la consommation et potentiellement des questions relevant du développement durable, en particulier le suivi des prix des produits éco-labellisés, ainsi que les comparaisons spatiales de prix au sein du territoire métropolitain.

b. Introduction à la discussion

Pascal MARCO, CFDT

La CFDT est en principe représentée au sein du Cnis par Patricia Ferrand. Mais, comme j'ai participé aux travaux de la commission Quinet, elle m'a demandé d'intervenir à cette séance. Je suis par ailleurs en charge, au sein de ma confédération, des questions ayant trait au pouvoir d'achat et à la politique salariale.

La demande portée par Christine Lagarde visait à ajuster les données de la statistique publique, au regard du ressenti des ménages. A l'époque, nombre d'attaques avait été lancées directement contre l'Insee par certaines revues ou associations de consommateurs. La pertinence de l'outil statistique avait été soulevée. Il s'agissait donc de réfléchir à l'amélioration de cet outil et de ses méthodes de communication. L'introduction d'éléments de pondération devait être envisagée, notamment par la prise en compte des dépenses contraintes – le niveau de ces dernières ayant eu tendance à augmenter de manière plus importante que ce que laissait percevoir l'indice des prix à la consommation.

Pour ce qui est de la communication, je considère que le problème perdure. Il est toujours délicat de se repérer sur le site internet de l'Insee ou de croiser certaines données. Le système des renvois méthodologiques demeure très technique. L'accès à l'information demeure donc difficile, *a fortiori* pour le grand public même si les études s'orientent vers une approche plus sociologique..

La question de l'utilité de l'information délivrée par l'Insee se pose également. Celle-ci est-elle destinée au grand public ou aux décideurs et acteurs de la société civile ? Les informations fournies ont-elles vocation à être utilisées à des fins politiques ? Ce débat renvoie à la question de l'accès à l'information et de sa vulgarisation. Les décideurs doivent pouvoir s'appuyer sur des éléments concrets et compréhensibles. L'intérêt des informations doit pouvoir être perçu et maîtrisé. Certains *minima* sociaux reposent sur ces études. Les organisations syndicales et patronales s'y réfèrent également dans le cadre des négociations salariales. Il conviendrait donc d'être vigilant sur la manière de diffuser les informations.

Je regrette, par ailleurs, qu'à l'occasion de ce moment privilégié de réflexion qu'a constitué la commission Quinet, la distinction n'ait pas été davantage faite entre « dépenses contraintes » et « dépenses pré-engagées ». En effet, la notion de « dépenses pré-engagées » recouvre des dépenses réellement contraintes (logement, énergie, transport, alimentation, etc.) mais aussi des dépenses qu'on ne peut qualifier d'indispensables (téléphonie, assurance, etc.). Aussi cette notion de « dépenses pré-engagées » ne me semble-elle pas vraiment pertinente.

En dernier lieu, je regrette que la commission n'ait pas recommandé une analyse des revenus des ménages, en complément de l'analyse de leurs dépenses. Ce point a pourtant été soulevé par plusieurs associations de consommateurs. De fait, le pouvoir d'achat est issu de la rencontre entre un niveau de ressources et un niveau de dépenses. Il aurait donc été pertinent de mener également une réflexion sur les revenus, en distinguant les revenus salariaux, les rentes, les retraites, les revenus du capital, etc. Je considère que la notion de « revenu moyen global » fausse l'analyse.

Denis DURAND

Parce qu'elle contribue à la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat, la mesure de l'évolution des prix intéresse fortement les organisations syndicales. Ces questions prennent de surcroît un relief particulier dans la crise actuelle, dont l'issue est particulièrement incertaine. En effet, le rythme de la hausse des prix à la consommation subit des variations très brutales, ce qui influe sur le contexte économique des revendications salariales. En outre, certains indices sont utilisés pour indexer les revenus.

La CGT avait approuvé les orientations du rapport Quinet. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui qu'un certain nombre d'entre elles ont été ou sont en cours de mise en œuvre. Cela étant, il convient de rappeler que l'indice des prix - seul à présenter la garantie de rigueur méthodologique attachée au service public - demeure essentiellement destiné à alimenter les analyses macroéconomiques. Vouloir l'utiliser pour indexer des pensions ou des revenus sociaux pourrait

conduire à des erreurs. Les mérites du rapport Quinet sont d'avoir analysé précisément ces enjeux, d'avoir montré toute l'importance d'afficher des revenus par unité de consommation et d'avoir donné une impulsion nouvelle à la construction d'un indice du coût de la vie. Il est satisfaisant de constater que ces travaux avancent et déboucheront sur des publications.

Il convient également de rappeler la nécessité d'expliquer les phénomènes observés par la statistique. En l'occurrence, il s'agit de comprendre comment des facteurs économiques, sociaux ou territoriaux produisent des inégalités ou des irrégularités dans les évolutions. La comptabilité nationale nous semblait constituer un cadre approprié pour mener à bien cette analyse. Le fait que des réalisations soient aujourd'hui annoncées dans ce domaine est encourageant. Il y a encore peu de temps, l'intérêt d'une ventilation du compte des ménages par catégories socio-professionnelles – que nous avons fortement soutenue - ne faisait l'objet d'aucun consensus. Les résultats de ces travaux pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une discussion au sein du Cnis.

S'agissant des dépenses pré-engagées, la CGT constate avec satisfaction l'évolution du vocabulaire. Dans ce domaine, il convient de souligner le rôle des débats du Cnis. L'impact d'un certain nombre de facteurs sur le revenu disponible des ménages a été mis en évidence pour la première fois dans le cadre d'une publication du Cnis. La notion de « dépenses contraintes » recouvre aussi bien des dépenses faisant l'objet d'un contrat que des dépenses quotidiennes. Dans une optique d'analyse de l'écart entre ce que mesure l'indice des prix et l'inflation telle que perçue par les ménages, la notion de « dépenses pré-engagées » revêt un sens plus précis. Certains actes de la vie quotidienne ne peuvent plus être accomplis désormais que par le biais d'outils nécessitant un abonnement (internet notamment). Or, ces dépenses figurent parmi celles qui ont le plus augmenté dans la consommation des ménages. Elles jouent donc probablement un rôle important pour expliquer le sentiment, répandu dans le public, d'une limitation du budget disponible pour les dépenses quotidiennes. Le Cnis aura contribué à éclaircir le débat, même si les travaux doivent se poursuivre sur la mesure du coût des logements à l'achat et qu'une réflexion est en cours sur l'inclusion d'une partie des dépenses de transport dans les dépenses pré-engagées.

En dernier lieu, il convient de noter que des objectifs précis et prudents ont été fixés pour l'utilisation des données issues de la grande distribution. L'idée de pouvoir appréhender les réalités de la consommation et de l'évolution des prix à travers les données du grand commerce est séduisante. Le système statistique public devra toutefois se donner les moyens de conserver la maîtrise de l'utilisation de données d'origine privée.

c. Débat

Fabrice LENGART

Si le site internet de l'Insee fournit une information particulièrement riche, je reconnais que son organisation reste complexe. Des avancées ont été constatées en matière d'accessibilité. Mais il y a encore des marges de progression à trouver. La totalité des données, des publications et des indications méthodologiques produites par le département des comptes nationaux sur les revenus, le pouvoir d'achat et la consommation des ménages est désormais rassemblée sous une même rubrique. Une rubrique équivalente a été créée pour les statistiques ayant trait aux finances publiques. D'autres thèmes pourront être traités de la même manière.

En ce qui concerne les dépenses contraintes, le terme de « dépenses pré-engagées » a été retenu du fait de son caractère plus facilement objectivable. La définition d'une « dépense contrainte » étant plus subjective. L'inclusion des dépenses de transport se heurte, quant à elle, à l'impossibilité technique d'isoler les dépenses correspondant aux seuls trajets domicile - lieu de travail. Là encore, des marges de progression existent.

Par ailleurs, le compte des ménages a fait l'objet d'une ventilation en fonction des lignes constituant le revenu des ménages. Ont ainsi été détaillés : les revenus d'activités, les revenus du patrimoine, les prestations sociales, l'imposition, les consommations de tel ou tel produit, etc.

Jean-Louis LHERITIER

Une rubrique a également été créée sur le site de l'Insee, après la publication du rapport Freyssinet, pour les indicateurs d'inégalités. Celle-ci renvoie au site de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) qui donne accès aux indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale. Le fait qu'une entrée unique ait été ainsi mise en place constitue, me semble-t-il, un progrès.

En tant qu'utilisateur, je considère également que les données de la comptabilité nationale sont facilement accessibles. De surcroît, la documentation sur les concepts de la comptabilité nationale est régulièrement diffusée.

S'agissant de l'articulation entre dépenses contraintes, dépenses de première nécessité et dépenses pré-engagées, il convient de souligner qu'un groupe de travail a été mis en place par l'ONPES pour proposer une définition des dépenses de première nécessité. La réflexion s'appuiera notamment sur la méthodologie d'un travail publié par la Rowntree Foundation au Royaume-Uni. Concernant la définition de ce panier de biens minimal, les points qui pourraient faire débat seront notamment l'inclusion des dépenses de loisir, d'accès à la culture et de socialisation.

Stéfan LOLLIVIER

Un numéro d'*Insee-références* sur la consommation, réalisé conjointement par les deux départements devrait être livré avant la fin de l'année. A cette occasion, la coordination entre les services permettra d'assurer l'articulation entre les éléments macroéconomiques et microéconomiques – celle-ci étant essentielle à la compréhension des enjeux par le grand public. L'important est que les statistiques demeurent cohérentes, y compris dans l'articulation entre l'individu et l'ensemble.

Il convient par ailleurs de distinguer la discussion autour des recommandations du rapport Quinet, de celle portant sur la façon dont la statistique publique s'en est saisie. Toutes les recommandations du rapport Quinet n'ont pas encore été prises en compte à ce jour.

Par ailleurs, la statistique publique n'a aucune légitimité pour porter des jugements de valeur. Il n'appartient pas à la statistique de catégoriser les populations (pauvres, malades, exclus, etc.). S'agissant de définir un minimum de subsistance, l'ONPES est davantage dans son rôle. L'Insee est prêt à mesurer tel ou tel phénomène pour éclairer le débat mais ne saurait se saisir des aspects normatifs.

William VEZINET, DHOS

Le thème des dépenses contraintes a été abordé. Qu'en est-il des dépenses de santé ? Le système de solidarité prend en charge les dépenses d'un certain nombre de personnes. Cependant, les dépenses de santé évoluent dans le temps en fonction de l'âge. Bien des personnes de plus de 65 ans voient leurs revenus se stabiliser et leurs dépenses de santé augmenter. Il serait intéressant de mesurer les différentiels entre l'augmentation des dépenses de santé et l'évolution des revenus disponibles et de la prise en charge par la solidarité nationale.

Roxane SILBERMAN

Comment le prix moyen va-t-il compte le report de plus en plus important des consommations sur les périodes de soldes, en particulier en ce qui concerne les dépenses d'habillement et avec quelles conséquences ?

Micheline BERNARD-HARLAUT

La législation ayant évolué, des rabais sont aujourd'hui autorisés durant toute l'année.

Roxane SILBERMAN

Le phénomène s'en trouve démultiplié.

Micheline BERNARD-HARLAUT

Pour ce qui est du débat entre dépenses contraintes et dépenses pré-engagées, je confirme que la santé impose des dépenses de plus en plus élevées. Par ailleurs, les associations de consommateurs sont confrontées aux problèmes posés par le surendettement. Sur quelles bases calculer d'une manière aussi juste que possible le « reste à vivre » qui permet de préserver la dignité des personnes ? Comme faire pour évaluer la quotité saisissable, qui aujourd'hui demeure en dehors de toute réalité économique ? Comment tenir compte des spécificités territoriales en matière de prix du logement, de prix de transports, etc. ? La statistique peut-elle aider au maintien d'une justice républicaine ?

Caroline CAVADINI, Délégation générale à l'outre-mer

L'accent a été mis sur le fait que la métropole était davantage concernée par les travaux en cours. Or des observatoires des prix ont été créés dans les DOM. Il y existe un réel besoin dans ce domaine.

Stéfan LOLLIVIER

Le système d'information microéconomique s'étend progressivement aux DOM. L'enquête « budget de famille » est réalisée dans les DOM ; l'enquête sur le patrimoine est également en cours d'extension dans les DOM ; une enquête sur les revenus sera mise en œuvre dans les DOM. Une démarche similaire sera adoptée s'agissant de l'évolution des prix. De fait, nous sommes très attachés à l'information concernant les DOM. L'infrastructure au sein des DOM doit néanmoins être mise en phase.

Pour ce qui est des dépenses de santé, je renverrai à une publication récente baptisée « *France Portrait Social* ». Celle-ci incluait un dossier traitant de la redistribution au-delà du revenu disponible habituel, jusqu'au revenu ajusté. Au sens de la comptabilité nationale, le revenu ajusté inclut notamment les dépenses en nature, en matière de santé et d'éducation. Une répartition par tranches d'âges, plutôt que par niveaux de revenus, pourrait être envisagée. En tout état de cause, nous demeurons attentifs à la prise en compte des dépenses de santé.

William VEZINET

Il s'agit d'un fort enjeu de démocratie.

Philippe CUNEO

Est-il envisageable de passer des dépenses contraintes au « reste à vivre » ?

Stéfan LOLLIVIER

Le problème est celui de la définition des termes. Comment définir le minimum de subsistance ? L'ONPES devrait pouvoir nous éclairer, tout comme les débats au sein du Cnis. Le sujet demeure éminemment normatif.

Jean-Louis LHERITIER

Le projet d'exploitation des données de caisses ne couvre a priori que la grande distribution sur le territoire métropolitain. Mais si des données sont disponibles pour l'outre-mer, nous les exploiterons. A court terme, une enquête de comparaison des prix à la consommation entre la métropole et l'outre-mer est lancée. Nous aurons l'occasion d'en débattre au cours de cette séance.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indice des prix à la consommation prend en compte les soldes. Un éventuel phénomène d'augmentation des fréquences d'achats durant les périodes de soldes n'est pas pris en compte dans l'IPC. Cependant, il le serait dans une approche par les prix moyens fondée sur les données de caisse de la grande distribution. Plus généralement, ces bases de données permettraient d'éclairer, de manière objective, d'éventuelles déformations des modes de consommation, par exemple dans le domaine de l'habillement.

d. Projet d'avis

Philippe CUNEO

Je propose que nous discutons de l'avis du Cnis faisant suite au débat.

Le projet d'avis a été adopté et figure en annexe.

2 Les dispositifs statistiques

a. Examen pour opportunité de l'enquête budget des familles 2010-2011 (Insee)

Jérôme ACCARDO

L'enquête « budget des familles » est réalisée tous les 5 ans depuis 1979. La campagne 2010-2011 sera donc la septième. Le but de cette enquête est de reconstituer le budget d'un échantillon de ménages à partir de l'enregistrement de l'ensemble de leurs dépenses et de leurs ressources. L'enquête permet ainsi de disposer d'une comptabilité des ménages et en particulier de déterminer le volume et la structure des différents paniers de consommation.

Ce type d'enquête est réalisé dans la plupart des pays, avec des périodicités variables (annuelle, pluriannuelle ou en continu). Le mode de collecte est généralement identique : des questions sont posées sur les dépenses des mois passés. Les ménages enquêtés doivent également tenir un carnet de comptes pendant la durée de l'enquête. Les données ainsi produites sont utilisées par l'Insee (comptabilité nationale, indice des prix, études), ainsi que pour des études académiques ou administratives.

La principale difficulté de l'enquête réside dans sa lourdeur pour les ménages. Jusqu'à présent, les enquêtés étaient priés de tenir leur carnet de comptes pendant une période de 14 jours, ponctuée par trois visites d'une heure environ. Cette charge d'enquête pesait sur le taux de réponse même si l'enquête française reste relativement peu contraignante par rapport à la plupart de ses homologues étrangers.

Afin de réduire la charge d'enquête, la décision a été prise de limiter à deux le nombre de visites. La durée de tenue du carnet de comptes pourrait être réduite à 10 jours, voire une semaine. De plus, un appariement avec des fichiers fiscaux et sociaux devrait permettre de réduire la durée du questionnement sur les ressources des ménages.

En dehors de cet allègement de la charge d'enquête, les caractéristiques de l'enquête demeurent inchangées, en vue notamment d'assurer la comparabilité des résultats et de réduire le délai de mise à disposition des données en permettant la réutilisation des programmes de traitement antérieur.

Philippe CUNEO

Je propose que nous accordions un avis d'opportunité à l'enquête « budget des familles » 2010-2011.

b. Point d'information sur l'IPC (Indice des prix à la consommation) (Insee)

Jean-Louis LHERITIER

La production de l'indice des prix est une opération de grande ampleur qui revêt un caractère central pour la statistique publique. Cette opération est très encadrée au niveau international : il existe des

recommandations de l'ONU, du FMI et de la Banque Mondiale qui précisent la nature de l'indice – ce dernier devant suivre l'évolution tout au long de l'année des prix d'un panier fixe de biens.

Pour l'IPC, les prix de 1 000 variétés de produits sont observés dans 27 000 points de vente, répartis dans 100 agglomérations sur l'ensemble du territoire, y compris l'Outre-mer. 180 000 relevés sont ainsi effectués chaque mois, auxquels s'ajoutent 60 000 relevés centralisés (gaz, électricité, transports ferroviaires et aériens, tabac, VPC, etc.).

Les données produites sont publiées très rapidement, avec un grand niveau de détail, en métropole et dans les DOM. Des indices de prix catégoriels sont également diffusés.

Philippe CUNEO

Je n'imagine pas que la formation puisse refuser d'accorder un avis d'opportunité à l'IPC.

c. Enquête de comparaison des prix à la consommation entre territoires

Jean-Louis LHERITIER

Nous projetons de lancer une enquête de comparaison des niveaux de prix entre la métropole et les DOM. L'enquête pourrait être étendue à la Corse ainsi qu'à Mayotte.

Une enquête de ce type avait été menée en 1992. Il semble aujourd'hui nécessaire d'éclairer le débat social sur ces questions. L'idée serait de s'appuyer sur les relevés de prix réalisés en métropole dans le cadre de la production de l'IPC. Une liste de produits sera ensuite définie pour laquelle des relevés seront effectués dans les territoires concernés par l'exercice. Des relevés supplémentaires pourront être effectués en métropole de façon à couvrir le plus largement possible la consommation des ménages sur les territoires. Certains relevés tarifaires centralisés seront également utilisés, de même que les résultats de l'enquête logement. Des écarts de prix seront ensuite calculés et publiés par grands secteurs de consommation.

La collecte devrait être organisée en novembre 2009 ou mars 2010, pour une publication des résultats en milieu d'année 2010.

Caroline CAVADINI, DéGéOM

La départementalisation de Mayotte est imminente. Il serait donc intéressant de l'inclure dans les territoires concernés par l'exercice.

Roxane SILBERMAN

Pour certaines zones touristiques, le mois de novembre se situe déjà en dehors de la saison touristique. C'est le cas en Corse notamment. Or les écarts de prix constatés entre la saison touristique et le reste de l'année sont généralement importants. Cela ne risque-t-il pas de fausser l'analyse ?

Denis DURAND

L'avis d'opportunité accordé à l'indice des prix nous permet de déclarer l'inopportunité d'un certain nombre de tentatives « hasardeuses » telles que le « chariot de Bercy ». Ceci, me semble-t-il, représente une victoire pour la statistique publique.

Pour ce qui est de la prise en compte des DOM, il est stimulant de constater une interaction constructive entre le mouvement social et le système statistique public.

S'agissant du champ de l'enquête, ne pourrait-on pas étendre la démarche aux territoires métropolitains, en vue d'examiner les écarts de prix entre régions ?

En dernier lieu, il convient de souligner que ce dispositif illustre la nécessité de mobiliser des moyens conséquents pour arriver à des résultats satisfaisants en matière statistique. Il s'agira de demeurer attentif à ce que cette mécanique ne soit pas remise en cause, notamment par un zèle excessif en matière de RGPP ou encore par le projet de délocalisation d'une partie de la statistique publique.

Jean-Louis LHERITIER

La prise en compte des phénomènes saisonniers pose effectivement problème. Pour la Corse, il s'agira d'un point important. Les produits saisonniers devront faire l'objet de traitements particuliers, qui pourraient notamment consister à utiliser les données collectées durant plusieurs mois dans le cadre de l'IPC.

S'agissant des comparaisons au sein du territoire métropolitain, des réponses pourraient être apportées par l'exploitation des données de caisses. En tout état de cause, cet aspect ne sera pas couvert par l'enquête de comparaison des niveaux de prix entre les territoires.

Philippe CUNEO

Je propose que nous accordions un avis d'opportunité à l'enquête de comparaison des prix à la consommation entre territoires.

d. État d'avancement du projet d'enquête communautaire sur la protection du consommateur

Jérôme ACCARDO

Le projet d'enquête communautaire sur la protection du consommateur consiste en une interrogation d'une vingtaine de minutes portant sur le niveau d'information des personnes quant à leurs droits en tant que consommateurs. Ce projet a pour origine une demande de la direction générale Santé et consommateurs (DG SANCO) de la Commission européenne. Il s'agit toutefois d'un module destiné à intégrer un dispositif plus large d'enquêtes sociales au niveau européen. L'idée d'un programme européen d'enquêtes sociales (EPSS) a été avancée par Eurostat au début de l'année 2006. Une *task force* a par la suite été mise en place pour proposer un dispositif d'enquêtes qui soit capable de répondre rapidement aux demandes d'information statistique de la Commission européenne. Ce cadre commun visait à rationaliser le dispositif actuel des enquêtes auprès des ménages (statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV, SILC en anglais), technologies de l'information et de la communication (TIC), Santé, etc.).

Un travail important a été mené pour déterminer la bonne forme de ce cadre général. Initialement, l'idée d'Eurostat était de bâtir un dispositif semblable à celui des enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Une enquête « omnibus » auprès des ménages aurait pu ainsi être mise en place, avec des éléments fixes et variables. Un tel dispositif n'a cependant pas été jugé adapté aux besoins de la Commission ni à celui des instituts nationaux de statistiques (INS).

Un projet a fini par être stabilisé en 2008. L'idée est celle d'un programme triennal d'enquêtes, actualisé chaque année. Ce programme couvrirait les modules de l'enquête emploi, de l'enquête SRCV et le volet tournant de l'enquête TIC. Une série d'enquêtes quinquennales serait également incluse : l'*adult education survey*, l'enquête santé, ainsi qu'une éventuelle enquête de victimation. Un à deux modules annuels pourraient par ailleurs être adjoints selon les années, en fonction des nouveaux besoins de la Commission. L'un serait court (25 minutes) ; l'autre long (45 minutes).

La modularité a été défendue par les membres de la *task force*, ainsi que par les INS. Celle-ci devrait permettre de faire en sorte que chaque questionnement n'implique pas la mise en œuvre d'une enquête spécifique. Les INS conserveront la possibilité de collecter les données correspondantes par le biais d'autres enquêtes déjà existantes, à condition de fournir à Eurostat un descriptif sociodémographique minimal permettant l'appariement des modules.

Tel était l'état de la réflexion à la fin de l'année 2008. Un tel dispositif est censé d'une part permettre aux INS de programmer les enquêtes correspondant aux nouveaux besoins de la Commission et de

répondre à des questionnements plus spécifiques (migrations, victimation, etc.), d'autre part minimiser la charge de travail des INS, enfin harmoniser le panorama des enquêtes.

En janvier 2009, les directeurs des statistiques sociales ont émis quelques réserves. La décision a alors été prise de repousser la mise en œuvre du programme d'enquêtes sociales européennes et, par voie de conséquence, du projet d'enquête sur la protection du consommateur. L'enquête pourrait néanmoins être réalisée sur appel d'offres. De nouvelles décisions devraient être prises en novembre 2009.

Philippe CUNEO

La formation est donc informée, ce jour, sur un dispositif en cours de maturation.

III. Examen pour avis d'opportunité d'enquêtes portant sur des populations particulières

1 Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS))

Nicole CADENEL, MIIINDS

L'enquête ELIPA pourrait être la première grande enquête du service statistique du MIIINDS. Cette enquête cible les personnes venant d'obtenir un premier titre de séjour permanent. Elle vise à connaître les parcours d'intégration dans toutes leurs dimensions (acquisition de la langue, insertion professionnelle, parcours résidentiel, intégration sociale), le parcours administratif et ses difficultés, ainsi qu'à évaluer le dispositif d'accompagnement mis en place par le MIIINDS à travers les contrats d'accueil et d'intégration (CAI). En outre, les résultats de cette enquête pourraient contribuer à alimenter la réflexion du MIIINDS et du Haut conseil à l'intégration (HCI) sur les indicateurs d'intégration.

Les personnes interrogées seront suivies pendant une période de trois ans, avec un premier questionnaire au moment de la signature du contrat d'intégration, puis un second un an après et un troisième trois ans plus tard.

L'objet de l'enquête est bien d'évaluer le dispositif d'accompagnement, en recueillant le sentiment des personnes à son égard. Pour ce qui est du parcours migratoire, le questionnaire portera sur les raisons du départ du pays d'origine et de la venue en France. Des questions seront par ailleurs posées sur le déroulement des formalités (obtention du visa, contacts avec le ministère des affaires étrangères (MAE) et les consulats, etc.), ainsi que sur les difficultés rencontrées. L'objectif est, par ce biais, d'appréhender les difficultés administratives. Concernant l'acquisition de la langue, dont l'importance est capitale, nous souhaiterions tester le niveau des personnes au moment de leur arrivée (lecture et compréhension orale), puis reposer les mêmes questions un an et trois ans plus tard.

Le questionnaire évoluera au fur et à mesure des interrogations. Les questions sur les origines du parcours migratoire ne seront pas reposées lors de la seconde interrogation. En revanche, l'accent sera davantage mis sur l'insertion professionnelle. L'apport des aides et des associations pourra être mesuré.

L'enquête sera réalisée en face à face avec des enquêteurs interprètes, dans 13 langues différentes. L'enquête reprend les grands principes de l'enquête « parcours et profils des migrants » (PPM), conduite par la Drees en 2006 et 2007, tout en tirant les enseignements. Celle-ci avait été bien reçue, avec un taux de réponse supérieur aux attentes et une attrition du panel moins importante que prévue. Un certain nombre de questions ont été ajoutées sur l'évaluation du dispositif.

Répondant à une demande ministérielle, cette enquête associera la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du MIIINDS. Cette direction est en charge du dispositif d'accompagnement et exerce une tutelle sur l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)¹. Les résultats intéresseront également l'Union européenne. L'enquête sera d'ailleurs financée par moitié par le Fonds européen d'intégration. L'enquête a par ailleurs reçu un accueil favorable lors de sa présentation devant le HCI.

Le comité de pilotage et de suivi de l'enquête regroupe l'Insee, la Dares, l'INED, le HCI, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), l'ANAEM et l'OCDE.

L'enquête s'inscrit dans dispositif plus vaste. L'objectif du ministère demeurant le suivi des personnes durant les cinq premières années suivant leur arrivée. Le coût d'un panel devenant prohibitif au-delà de trois ans, deux enquêtes complémentaires pourraient être menées : l'une auprès des personnes pouvant prétendre à une première carte de résident, l'autre auprès de celles qui peuvent prétendre à la nationalité française.

Nous souhaiterions également conserver la possibilité de mener des enquêtes qualitatives sur des petites parties de l'échantillon.

Roxane SILBERMAN

Ce type d'enquête présente un réel intérêt pour les chercheurs. Des pays comme le Canada et les États-Unis, par exemple, conduisent depuis longtemps des enquêtes longitudinales sur les entrants. Celles-ci ont généralement une durée de cinq ans. Elles sont d'autant plus intéressantes que les enquêtes rétrospectives ne prennent évidemment pas en compte d'interroger les personnes reparties ce qui est naturellement un biais important lorsque l'on s'intéresse au processus d'intégration.

Cela étant, l'enquête proposée semble cibler tout autant les personnes entrées récemment que les personnes régularisées pouvant être présentes sur le territoire depuis longtemps. On aura donc du rétrospectif pour une partie de la population interrogée que l'on suivra par ailleurs à un moment différent de leur trajectoire. En outre, il semble que l'échantillon soit destiné à être stratifié, ce qui mériterait d'être éclairci.

Ma seconde remarque porte sur la base de sondage. Le choix a été fait d'interroger les personnes régularisées ou entrées de façon régulière. Il me semble que l'on aurait pu imaginer de tirer dans une base de sondage de l'Insee à partir des dates d'entrée. On aurait ainsi une cohorte entrée la même année avec des personnes qui seraient les unes passées par la procédure dont on veut évaluer l'impact et les autres non. Cela paraît la seule façon d'évaluer l'impact d'une politique.

D'un point de vue géographique, l'enquête semble par ailleurs limitée aux départements qui accueillent le plus d'immigrés, ce pourrait être dommageable à l'analyse, compte tenu des possibles effets liés à la densité inégale de populations immigrés (rôle des réseaux, de la ségrégation résidentielle par exemple).

Par ailleurs, je soulève à nouveau le problème de la mise à disposition des données pour les chercheurs. Je note que les données de l'enquête PPM n'ont toujours pas été mises à disposition des chercheurs par la Drees.

Dernière remarque : les questions relatives à la santé ont semble-t-il été éliminées d'emblée. Ce sont certes des données considérées comme sensibles au terme de la loi. Pour autant, les travaux de recherche sur les questions d'intégration (dont ceux menés à l'étranger) montrent que c'est précisément un enjeu qui n'est pas négligeable dans les premières années de l'entrée sur le territoire.

¹ L'ANAEM est devenu l' Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) en

Philippe CUNEO

Le paragraphe 18 de la fiche d'enquête indique que les études seront diffusées dans la ligne éditoriale du ministère ainsi que sur internet. Or je rappelle que les enquêtes de la statistique publique doivent être largement publiées.

Nicole CADENEL

L'évaluation du dispositif d'accompagnement revêt pour nous un caractère fondamental. Les contrats d'accueil et d'intégration recouvrent un certain nombre de modules (formation civique, formation linguistique, bilan de compétences, droits et devoirs des familles, etc.). Il s'agira d'interroger les personnes à leur entrée dans le dispositif, y compris les personnes résidant en France depuis un certain temps. Aujourd'hui, 50 % des personnes signataires d'un CAI résidant en France depuis quelques mois. 30 % résident en France depuis 1 à 4 ans et 20 % depuis plus de 5 ans. Le choix a été fait d'interroger tous les signataires. A cette occasion, des différences pourront être mises à jour dans l'évaluation du dispositif.

La stratification se fera de manière légèrement différente de ce qui est indiqué dans la fiche. La distinction sera simplement effectuée entre les personnes arrivées depuis moins d'un an et celles arrivées depuis plus d'un an.

Pour ce qui est de la représentativité géographique, le choix de ne retenir que quatre régions répond à une problématique de coût. Les quatre régions retenues accueillent près de 67 % des primo-arrivants. Une strate spécifique pourrait être constituée (au détriment d'autre chose) pour les zones rurales des régions Rhône-Alpes et PACA.

Je ne vois par ailleurs aucun obstacle à ce que les résultats de l'enquête soient mis à disposition. Au contraire, nous ferons en sorte qu'un maximum de personnes s'empare de ce matériau.

Dans le domaine de la santé, nous souhaitons davantage interroger les personnes sur l'accès aux droits (information durant les visites médicales, accès aux différentes couvertures) et les bénéfices qu'elles en retirent. Nous n'avons pas développé le questionnaire au-delà de ce qui relève de l'évaluation du dispositif d'accompagnement. La durée d'entretien demeurant contrainte.

Nos travaux ont vocation à paraître dans la ligne éditoriale du ministère et sur le site internet du ministère (en cours de développement). Ces travaux devraient être achevés au moment de la publication des résultats de l'enquête.

Philippe CUNEO

Il nous faudra néanmoins rappeler la nécessité de publier largement les résultats dans le cadre de l'avis d'opportunité.

Denis DURAND

Les données devront être publiées indépendamment des communiqués politiques et des publications exprimant le point de vue du ministère. Tel est ce que préconise le code des bonnes pratiques de la statistique européenne.

Philippe CUNEO

Avec cette précision, je suggère que nous accordions un avis d'opportunité à l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants.

2 Panel « Politique de la ville » (Délégation interministérielle à la ville)

Patrick SILLARD, Délégation interministérielle à la ville

La Délégation interministérielle à la ville (DIV) est l'administration en charge de la politique de la ville. Elle exerce sa tutelle sur plusieurs agences dont l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSE). Elle assure également le secrétariat permanent de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) – structure créée par la loi pour l'évaluation des politiques publiques menées en direction des quartiers. Le service statistique de la Délégation porte les études programmées par l'ONZUS.

Le projet d'enquête s'inscrit dans une logique d'évaluation des politiques publiques. L'enjeu est de mieux tenir compte du renouvellement naturel des populations au sein des quartiers, en vue de dépasser le stade du constat global à l'échelle des quartiers et de comprendre l'effet des politiques sur les trajectoires de leurs habitants.

La statistique publique dispose déjà d'un certain nombre d'outils. Cependant, aucun ne permet de produire un discours pertinent sur l'effet des politiques publiques sur les trajectoires des ménages habitant dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Il s'agirait donc d'engager un suivi de cohorte. Le suivi porterait sur plusieurs dimensions dont les deux plus importantes sont les conditions de vie et les revenus. L'interrogation serait complétée par une série de questions portant sur l'appréciation des politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers.

Il apparaît donc nécessaire d'observer les ménages dans le temps et d'identifier les politiques publiques menées au niveau des différents quartiers. Le champ de l'interrogation est défini en conséquence : enquête en population générale, sur un champ limité du territoire national. L'idée serait de réaliser cette enquête sur un nombre de quartiers de la politique de la ville compris entre 20 et 50. Pour chaque quartier enquêté, il conviendra, par ailleurs, de recenser l'intégralité des politiques publiques liées à la politique de la ville de droit commun (déclinaisons particulières des politiques sectorielles notamment) ou mises en œuvre par les collectivités locales.

Le panel se composerait de 2 000 à 3 000 ménages. Le dimensionnement du panel demeurera lié au financement obtenu, ainsi qu'au taux d'attrition attendu.

Afin de disposer d'un point de comparaison nationale, le questionnaire s'inspire en partie de celui de l'enquête SRCV.. Un volet plus spécifique aura été ajouté sur l'évaluation des politiques publiques dont bénéficient les habitants.

La durée de l'observation devrait être comprise entre 3 et 4 ans, durée minimale d'observation des panels européens. Ce projet traduit la volonté de développer des outils qui permettent d'évaluer la politique de la ville.

Caroline CAVADINI

L'Outre-mer recouvre 34 ZUS et 7 zones franches urbaines. La DéGéOM serait favorable à ce qu'une partie de l'échantillon soit localisé dans les DOM.

Denis DURAND

Le paragraphe sur les questions sensibles pose problème sur le fonds, ainsi que pour le fonctionnement du Cnis. Ce paragraphe indique que des questions pourraient être posées sur le ressenti d'éventuelles discriminations. Si tel devait être le cas, la CGT s'opposerait à ce qu'un avis d'opportunité soit accordé.

Le problème s'était déjà posé lors de l'examen de l'enquête TeO : les questions sensibles avaient été évoquées de manière relativement floue, jusqu'à ce qu'il faille ouvrir le débat. Il nous faut aujourd'hui connaître précisément les intentions des auteurs de l'enquête.

Patrick SILLARD

Nous ne souhaitons pas exclure la possibilité d'interroger les ménages sur la façon dont ils vivent d'éventuelles discriminations. Le fait d'habiter dans un quartier sensible n'est pas nécessairement neutre du point de vue des discriminations. Il ne serait donc pas choquant d'interroger les individus sur leur perception de ces dernières. La question est de savoir s'il s'agit réellement d'une question sensible.

Philippe CUNEO

Le thème des discriminations demeure sensible. Je suggère qu'un avis d'opportunité complémentaire soit sollicité si des questions sensibles venaient à être posées. Ceci permettrait de ne pas retarder la mise en œuvre de l'enquête.

Roxane SILBERMAN

Encore faudrait-il qu'un tel avis ne conduise pas les services producteurs à renoncer d'emblée à toute question sur le thème des discriminations. Le questionnement sur ce thème est légitime, a fortiori dans les quartiers sensibles.

Philippe CUNEO

La logique serait de recourir à une procédure d'opportunité spécifique (plus précise et plus descriptive) pour les questions sensibles. Je propose d'accorder un avis d'opportunité à cette enquête tout en insistant sur la nécessité de solliciter un avis complémentaire si des questions sensibles venaient à être posées. Du reste, une commission a été chargée de réfléchir à ces questions.

IV Examen pour avis d'opportunité d'autres projets d'enquêtes en population générale

1 Enquête sur le partage des ressources au sein du couple – module ad hoc de l'enquête SRCV 2010

Jérôme ACCARDO

L'enquête en panel SRCV, régie par un règlement européen, comporte un module annuel de 10 minutes au maximum. Le module 2008 était consacré à l'endettement et à l'exclusion bancaire. Celui de 2009 s'intéresse aux opinions relatives aux privations matérielles. Le module 2010 devrait, quant à lui, s'intéresser à la répartition des ressources et les modes de décision au sein des ménages. L'objectif est d'améliorer l'analyse des inégalités en prenant en compte celles pouvant intervenir à l'intérieur d'un ménage. Le questionnement portera sur l'identité de la personne gérant le budget et prenant les décisions de dépense au sein des ménages. Les consommations de biens et de loisirs seront également mesurées.

Les données recueillies serviront à construire des modèles qui formalisent mieux le comportement des individus au sein des ménages. Cela permettrait de dépasser les analyses économiques usuelles.

Stéfan LOLLIVIER

Il convient de rappeler que 20 questions ouvertes peuvent être posées dans le cadre de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages. Au vu de la crise actuelle et de la faiblesse du nombre d'indicateurs sur ses conséquences sociales, il nous a semblé opportun d'utiliser cette possibilité pour poser tous les trois mois une vingtaine de questions issues de l'enquête SRCV. Il s'agirait de faire en sorte que la statistique publique ne soit pas absente du débat sur les

conséquences sociales de la crise. L'enquête en question observe toutefois un protocole différent de celui de l'enquête principale. Nous n'en publierons les résultats que si nous sommes en mesure d'opérer un raccordement.

Roxane SILBERMAN

Je voudrais ici soulever un point particulier sur les problèmes de mise à disposition pour la recherche qui se posent pour l'enquête SRCV mais peuvent toucher d'autres enquêtes effectuées dans le cadre européen. Les données de l'enquête SRCV sont transmises à Eurostat, lequel produit ensuite un fichier européen accessible aux chercheurs dans des délais extrêmement longs et dans des conditions coûteuses et fortement contraignantes. Nous avons souhaité que le Réseau Quetelet obtienne dans le cadre de sa convention générale avec l'Insee le volet français. Ce volet comporte, de surcroît, des variables complémentaires qui pour certaines permettent des comparaisons avec d'autres volets nationaux accessibles par ailleurs. Certains chercheurs semblent avoir eu accès à ce volet français qui n'a pas fait à ce jour l'objet d'une transmission à Quetelet. Le motif serait que dans la demande d'avis à la CNIL la diffusion aux chercheurs n'aurait pas été prévue du fait qu'on était dans le cadre d'une enquête européenne avec transmission des données à Eurostat. Cette question sera également évoquée dans le cadre du comité de suivi de la convention Quetelet.

Jean-Louis LHERITIER

Dans ce domaine, nous sommes confrontés à des problématiques techniques et juridiques. Nous nous sommes néanmoins saisis de la question. Il nous faut prendre le temps d'étudier tous les régimes d'autorisation.

Philippe CUNEO

Je suggère que nous accordions un avis d'opportunité au module 2010 de l'enquête SRCV.

2 Module Violences sensibles de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » 2010

Cyril RIZK, Observatoire national de la délinquance

L'enquête de victimation, réalisée conjointement avec l'Insee, est conduite dans sa version étendue depuis 2007. Lors des trois premières années, de 2007 à 2009, un module auto administré sur les violences sexuelles et intrafamiliales a été mené en complément de la partie de l'enquête qui se déroule en face à face. Nous présentons chaque année une demande pour obtenir le renouvellement de ce module. Nous considérons qu'il fait partie intégrante de l'enquête, bien qu'il fasse l'objet d'un protocole particulier.

Stéfan LOLLIVIER

Il convient de noter que les résultats de cette enquête ont été fortement médiatisés et ont donné lieu à une prise en compte politique qui s'est traduite par l'adoption de mesures destinées à endiguer les violences familiales. Les efforts de l'OND n'auront donc pas été vains.

Philippe CUNEO

Je propose d'accorder au module sur les violences sensibles un avis d'opportunité jusqu'en 2011 – date d'échéance de l'avis d'opportunité donné à l'enquête annuelle de victimation.

Conclusion

Philippe CUNEO

Merci à tous. Le décret relatif à l'organisation du Cnis devrait être publié dès demain. Le nouveau Cnis devrait donc se mettre en place à compter du mois de mai. La commission thématique en charge des questions de démographie et de conditions de vie se réunira à l'automne.

La séance est levée à 17 heures 45.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique..... 28
- Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion 30
- Enquête « Budget des familles 2010-2011 »..... 32
- Indice des prix à la consommation (IPC)..... 34
- Enquête de comparaisons des prix à la consommation entre territoires 36
- Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) 38
- Panel « Politique de la ville » 40
- Enquête sur le partage des ressources au sein du ménage - module secondaire de SRCV 2010..... 42
- Enquête module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2010 » 43

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle rééditée de manière irrégulière

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé et des sports et du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la ville pour l'Institut National du Cancer (INCa)

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique.

Cette enquête est une réédition, à la demande de l'INCa, d'une enquête déjà réalisée en 2004. Elle devrait s'inscrire dans le cadre du second plan cancer, en préparation. Elle vise à apporter des éléments d'évaluation de la politique de lutte contre le cancer et en particulier du volet d'amélioration de la prise en charge par le système de soins et du volet social de cette politique. La comparaison de ses résultats avec ceux de 2004 (diagnostic datant de 2002) contribuera à évaluer l'impact du plan Cancer 2003-2007.

Parmi les thèmes abordés on peut citer : la perception de la prise en charge par le système de soins (annonce de la maladie, relations avec les équipes soignantes, qualité de l'information fournie...), les besoins sociaux et l'isolement des malades, les prestations sociales obtenues, les situations professionnelles en relation avec la pathologie, les discriminations éventuelles, des éléments médicaux et sociodémographiques susceptibles d'expliquer l'hétérogénéité des observations.

L'enquête aura lieu à l'automne 2010 auprès des personnes atteintes d'un cancer en France métropolitaine, adultes au moment de la découverte de leur maladie et dont le diagnostic a été posé deux ans avant la date de collecte. L'échantillon sera tiré dans les bases de données des organismes d'assurance maladie. L'enquête comporte deux volets. Le premier dit « volet médical » consiste en une fiche de renseignements médicaux (nature et évolution de la maladie, nature des traitements reçus) dont le remplissage sera assuré sous le contrôle des médecins conseils de l'assurance maladie à partir des données disponibles dans les services médicaux des caisses et, éventuellement, par contact avec le médecin traitant de la personne atteinte, lorsque cette dernière a donné son accord. Le second volet portant sur les conditions de vie sera administré directement par téléphone aux personnes enquêtées. La durée moyenne de l'enquête téléphonique sera d'environ 45 minutes.

La conception des aménagements de l'enquête fera l'objet d'une concertation avec des scientifiques de plusieurs disciplines (économie, épidémiologie, psychologie, santé publique, sociologie, statistiques,...) en veillant à élargir le groupe qui a participé aux travaux sur la première enquête. L'INCa s'appuiera sur ses instances de concertation pour valider ces innovations : comités des malades, des professionnels, comité scientifique Sciences Humaines et Sociales.

De premiers résultats de cadrage seront disponibles fin 2011. Un appel à recherches sera lancé sur l'utilisation de la base à la même époque. La base pourra par ailleurs faire l'objet de cession à toute

équipe qui demanderait son accès, sous réserve des critères habituels sur le caractère scientifique du projet et de la protection de données individuelles.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 mai 2009 - N° 124/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête au moins annuelle

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé et des sports et du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion.

L'enquête répond à une demande du Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté qui souhaite disposer d'un outil permettant de mesurer des phénomènes émergents non repérables à ce stade et dans des délais rapides par la statistique classique. Dans ce cadre, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a développé, en collaboration avec la Drees, un projet d'enquête barométrique auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et a mis en place une opération pilote en 2009 visant à tester la faisabilité, la pertinence et l'acceptabilité par les acteurs d'un tel projet. L'enquête présentée par la Drees est l'enquête barométrique proprement dite, qui sera mise en place à l'appui des enseignements de l'opération pilote réalisée par l'ONPES.

Cette enquête vise à alerter les pouvoirs publics, à alimenter les analyses sur la pauvreté par les administrations statistiques, chercheurs, observatoires..., notamment celles menées par l'ONPES, et à alimenter plus largement le débat public par le biais des analyses publiées dans le cadre des supports de la statistique publique.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la description de la structure à laquelle appartient la personne enquêtée et sa fonction, la description du public accueilli par la structure (caractéristiques sociodémographiques, principales difficultés rencontrées telles que perçues par les acteurs), les évolutions observées au cours des six derniers mois (description des éventuels nouveaux publics, description des éventuels publics ayant cessé de fréquenter la structure, description des publics qui viennent plus fréquemment, évolutions observées au sein du public accueilli habituellement), l'évolution ou approfondissement des besoins et des difficultés des publics accueillis selon différentes thématiques (financières, santé, habillement...).

L'enquête aura lieu au moins une fois par an dans 30 départements représentatifs de la diversité sociale, économique et démographique des départements métropolitains. La collecte sera réalisée par téléphone selon la méthode CATI (collecte assistée par micro ordinateur portable). La durée maximale du questionnement est estimée à 30 minutes environ à ce stade de préparation. L'enquête concernera 1000 personnes en charge de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en contact avec des publics en grandes difficultés ou avec des publics plus larges potentiellement touchés par la pauvreté et l'exclusion. Les personnes enquêtées travaillent dans des structures pouvant être classées en trois catégories :

Catégorie 1 : lutte contre la grande pauvreté (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, accueil mère enfant, centres d'accueil pour demandeurs d'asiles, hébergement d'urgence, 115, équipes mobiles, accueil de jour, aide alimentaire, associations d'aide aux gens du voyage, autres associations caritatives) ;

Catégorie 2 : insertion sociale et professionnelle (services sociaux départementaux, missions locales, Pôle emploi, agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, centres communaux d'action sanitaire et sociale, maisons de l'emploi, club équipe de prévention, action éducative en milieu ouvert, permanences d'accès aux soins de santé, structures d'insertion par l'activité économique, associations d'alphabétisation) ;

Catégorie 3 : autres structures intervenant auprès de publics non ciblés (centres locaux d'informations et coordination, protection maternelle infantile, centres d'Information sur les droits des femmes et des familles, maisons de la justice et du droit, CROUS, caisses d'allocations familiales, écoles primaires, collèges, lycées professionnels, magasins discount).

Il sera interrogé 400 acteurs de la première catégorie, 300 de la seconde et 300 de la troisième. L'échantillon sera tiré dans l'ensemble des structures retenues des départements concernés. Il sera stratifié au sein de chacune des catégories selon le type de structure. La première collecte est prévue fin 2009 ou début 2010. L'enquête consiste en un panel qui suivra les personnes interrogées lors de la première collecte. Le mode de remplacement des personnes ayant quitté la structure sera décidé à l'appui des résultats de l'opération pilote et des recommandations du prestataire.

Pour monter l'enquête, la Drees s'appuiera sur un groupe de travail associant notamment l'Insee, l'ONPES et, par l'intermédiaire de ce dernier, des associations impliquées dans la lutte contre la pauvreté.

Les résultats seront diffusés dans les publications de la statistique publique. Les résultats de la première vague sont envisagés pour l'automne 2010. L'enquête barométrique aura toutefois plus de sens analytique à partir de la deuxième interrogation.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 4 mai 2009 - N° 119/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Budget des familles 2010-2011 »

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle rééditée environ tous les cinq ans

Demandeur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - plus précisément la division Conditions de vie des ménages au sein du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages (PRCVM)

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête « Budget des familles 2010-2011 ».

L'enquête répond à une attente européenne. Depuis la fin des années 90, Eurostat s'efforce de favoriser l'harmonisation des enquêtes Budget entre les états membres. Un guide de recommandations a été publié à cet effet en 1993. Une nomenclature commune de classification des dépenses (la COICOP (classification of individual consumption by purpose, classification des fonctions de consommation des ménages en français)) a été adoptée en 1998. L'effort porte actuellement sur une meilleure coordination des périodes d'enquêtes et un raccourcissement des délais de diffusion afin d'assurer une meilleure comparabilité. L'accord informel ("gentlemen's agreement") adopté par la plupart des pays de l'Union européenne et Eurostat en prévoit l'actualisation des données de budget tous les 5 ans environ.

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : on enregistre leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des Comptes Nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, achats de logements, gros travaux dans le logement, transferts inter-ménages, achats de biens d'occasion et remboursements de crédits notamment. Seules les dépenses socialisées (dont éducation et santé) échappent en grande partie à l'enquête, puisqu'elle n'enregistre que les débours des ménages.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur ou une autre personne (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz, ...).

L'enquête entend également mettre les ressources des ménages en regard de leurs dépenses. Les ressources seront collectées sous deux formes : par questionnement direct du ménage sur les différentes ressources dont il bénéficie (revenus imposables ou non, prestations sociales, sommes provenant d'autres ménages, ressources exceptionnelles) et par appariement avec les fichiers fiscaux et sociaux.

Les enquêtes « Budget de Famille » sont utilisées par les Comptes de la Nation et par la division « prix à la consommation » de l'Insee. Elles contribuent à mettre au point les pondérations de l'indice des prix et à élaborer des indices catégoriels. Les Comptes de la Nation s'en servent essentiellement lors du renouvellement de chaque base, en les confrontant à d'autres sources, et pour élaborer de comptes par catégorie de ménage

La collecte se déroulera d'octobre 2010 à septembre 2011 en deux visites. Une décomposition de la collecte en 6 vagues de 8 semaines permet d'assurer une représentation équilibrée de chaque période de l'année. L'enquête s'adresse aux ménages de France métropolitaine et des Dom. L'objectif est d'atteindre 10 000 ménages répondants en métropole et 2 000 dans les Dom. Le questionnaire est assisté par ordinateur portable. L'enquêteur interroge en face à face la personne la plus au fait des dépenses du ménage. Chaque membre du ménage de 14 ans et plus se voit remettre un carnet de comptes. Il lui est demandé d'y noter toutes ses dépenses pendant 2 semaines. La durée de chaque visite est d'une heure en moyenne, le temps pouvant varier, de façon limitée, en fonction du nombre des dépenses du ménage. La tenue du carnet de comptes est relativement astreignante ; la contrainte est, toutefois, atténuée par la possibilité, pour les enquêtés, de se contenter de coller dans le carnet les tickets de caisse.

Le questionnaire actuel reprend, en l'allégeant, l'essentiel du questionnaire de l'enquête précédente (2005-2006). La refonte a été réalisée avec l'aide d'un comité scientifique rassemblant des chercheurs de différents organismes (universités, administrations, organismes d'études économiques et statistiques) utilisant l'enquête BDF. L'enquête est réalisée sous la direction d'un comité de pilotage interne à l'Insee.

Un fichier de production et de recherche est mis à disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Quêtelet. Ce fichier ou des extraits de ce fichier sont transmis à d'autres organismes publics (Services statistiques de ministère (SSM), Eurostat) ou privés (bureaux d'études) dans le cadre de conventions spécifiques ou de licence d'usage. Des tableaux de résultats sont mis à la disposition d'un plus large public via le site de l'Insee ou son service de réponse à la demande.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Indice des prix à la consommation » (IPC)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques sociales et démographique de l'Insee, département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, et plus précisément la Division des prix à la consommation.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête « Indice des prix à la consommation » (IPC).

La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 1998, entré en vigueur en janvier 1999, constitue la 7^{ème} génération d'indice. Il couvre l'ensemble de la population et du territoire national (métropole et départements d'outre-mer).

L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés. L'IPC joue un rôle à la fois économique (suivi mensuel de l'inflation), socio-économique (base d'indexation de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et du SMIC) et monétaire et financier. Un travail d'harmonisation coordonné par Eurostat a permis de créer des indices de prix harmonisés (IPCH) qui ne se substituent pas aux IPC nationaux mais sont destinés aux comparaisons internationales et au calcul d'un indice de prix pour l'Union européenne. L'IPCH est le principal instrument de pilotage de la politique monétaire dans la zone euro. En septembre 1998, des obligations indexées sur l'inflation (l'IPC national dans ce cas), ont été émises par le Trésor français, impliquant pour la première fois l'indice des prix dans la définition d'un instrument financier.

Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez voisines, reflet de leur proximité méthodologique. Le champ de IPC et celui de IPCH diffèrent toutefois. L'IPCH, qui suit la dépense de consommation finale monétaire des ménages, mesure des prix « nets » des remboursements des Administrations alors que l'IPC mesure les prix « bruts », représentatifs des prix d'achat des produits consommés. Les indices et pondérations calculés sont donc différents dans les secteurs où la prise en charge par la collectivité nationale est importante (santé et services de protection sociale).

La collecte se déroule tout au long de chaque mois. Elle est effectuée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer) auprès des points de ventes au détail (onze formes de vente sont distinguées). Les relevés sont mensuels sauf pour les produits frais pour lesquels ils ont lieu tous les quinze jours.

L'échantillon qui est mis à jour annuellement est stratifié selon trois types de critères : un critère géographique (96 agglomérations de plus de 2000 habitants en métropole et 10 agglomérations dans les Dom), le type de produit (1000 familles de produits appelées « variétés » dont la liste est

confidentielle, la variété étant le niveau de base pour le suivi) et le type de point de vente (27 000 points de vente stratifiés par forme de vente). Le croisement de ces différents critères aboutit à suivre un peu plus de 140 000 séries (produits précis dans un point de vente donné) donnant lieu à près de 160 000 relevés mensuels. A ces chiffres s'ajoutent environ 40 000 séries « tarifaires », collectées directement auprès d'organismes privés ou publics tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente par correspondance.

Les évolutions méthodologiques de l'IPC découlent de demandes des enquêteurs ou des sites prix de l'Insee, d'une concertation avec l'unité méthodologique de la division, de propositions ou de directives européennes, sous contrainte des évolutions possibles à mettre en œuvre par les équipes informatiques.

L'IPC d'un mois donné est publié mensuellement autour du 13 du mois suivant dans diverses nomenclatures de consommation par fonction ou produit. D'autres indicateurs complémentaires sont publiés en même temps : indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières, indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente), IPCH et indice de la grande distribution. Les résultats de l'IPC sont diffusés dans différentes publications nationales (*Informations rapides*, *Insee Première*, *Tableaux de l'économie française*, *France portrait social*). Des publications existent également dans chaque département d'outre-mer. Les données mensuelles de l'IPC, les séries longues ainsi que des éléments de méthodologie sont également présentés sur le site internet de l'Insee <http://www.insee.fr>, avec la possibilité de télécharger les derniers numéros des *Informations Rapides* et sur la *Banque de Données Macroéconomiques*. Les derniers indices parus et les principaux chiffres sont également disponibles via le serveur vocal de l'Insee.

La nomenclature de base est fondée sur la nomenclature internationale COICOP (*classification of individual consumption by purpose* - nomenclature des fonctions de consommation des ménages cf. site <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/class-fonct-consomm-menages.htm>), dans une version plus détaillée. Elle comprend 161 groupes et 305 postes regroupés par fonctions de consommation. Les indices des groupes sont diffusés mensuellement, ceux des postes en moyenne annuelle.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 8 avril 2009 - N° 103/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires

Demandeur : Insee - Direction des statistiques sociales et démographique de l'Insee, département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, et plus précisément la Division des prix à la consommation.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires.

L'enquête répond à une demande ancienne du Secrétariat d'État à l'Outre-mer, que la création d'observatoires des prix et des revenus dans chaque département d'outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, par décret du 2 mai 2007 a relancée. La dernière enquête de comparaison des niveaux de prix entre le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer a eu lieu en 1992.

L'enquête permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre territoires, principalement entre le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Les comparaisons pourraient également porter sur les écarts entre la Corse et le continent. Enfin, le cas de Mayotte qui pourrait accéder prochainement au statut de département d'outre-mer devra être également pris en compte. Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grandes fonctions ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différences des modes de consommation entre territoires.

L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Tous les types de points de vente sont enquêtés. La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs prix de l'Insee, sous l'autorité des services régionaux de l'Insee en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Elle consiste à relever au cours du mois retenu les prix des 300 produits choisis dans les différents points de vente. Une rationalisation du dispositif de collecte des niveaux de prix est recherchée. Ainsi, pour le territoire métropolitain, une large part des données sera constituée à partir des relevés de prix réalisés dans le cadre de l'indice des prix à la consommation. De l'ordre de 5 000 relevés de prix seront effectués dans chacun des départements d'outre-mer. Pour le territoire métropolitain, un complément de l'ordre de 5 000 relevés de prix, un nombre qui serait porté à 10 000 relevés dans le cas où la Corse ferait partie de l'exercice, est visé (en plus des 160 000 relevés réalisés chaque mois dans le cadre de l'indice des prix à la consommation). La première collecte est prévue pour novembre 2009 ou mars 2010. Le rythme de l'enquête n'est pas fixé actuellement.

L'échantillon est stratifié selon trois types de critères : un critère géographique (une dizaine d'agglomérations de plus de 2000 habitants en métropole et autant dans les Dom), le type de produit (300 familles de produits appelées « variétés », la variété étant le niveau de base pour la collecte et le calcul de niveaux de prix élémentaires.) et le type de point de vente (échantillon de points de vente stratifiés par forme de vente). À ces prix relevés sur le terrain s'ajoutent les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la Caisse nationale d'assurance maladie, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente

par correspondance. Pour les loyers, les résultats de l'enquête sur le logement de l'Insee seront utilisés.

La publication des résultats est prévue pour juin 2010. Elle pourrait prendre la forme d'un Insee-Première et d'un article dans les revues régionales de l'Insee des départements d'outre-mer.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête 2009/2010 et à ses éventuelles rééditions dans les quatre années suivantes.

Paris, le 10 avril 2008 - N°86/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête à interrogations multiples rééditée de manière irrégulière

Demandeur : Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS).

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA).

L'enquête qui répond à une demande ministérielle reprend les principes et les grands thèmes de l'enquête « parcours et profils des migrants » (PPM) conduite par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en 2006 et 2007. Elle permettra d'élaborer des indicateurs d'intégration. Elle apportera des éléments au débat national sur l'intégration. Elle répondra aussi aux demandes d'Eurostat sur l'amélioration de la connaissance des migrants. Enfin, elle permettra d'améliorer le dispositif d'accompagnement. Cette enquête constitue l'action n° 9 du programme 2009 de la France pour la mise en œuvre du Fonds européen d'intégration.

L'enquête a pour objectif d'appréhender au plus près le parcours d'intégration des migrants auxquels vient d'être délivré un premier titre de séjour depuis leur arrivée en France. Parmi les thèmes abordés on peut citer : la connaissance du parcours migratoire (situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire), la connaissance du parcours d'intégration dans ses quatre dimensions (acquisition de la langue, intégration professionnelle, accès au logement et vie sociale), la connaissance du parcours administratif et de ses difficultés, l'évaluation du dispositif d'accompagnement mis en place récemment à travers les contrats d'accueil et d'intégration.

L'enquête se déroulera en trois interrogations auprès d'un échantillon de personnes majeures arrivées en France dans le cadre de migration professionnelle ou familiale et les réfugiés qui ont reçu leur premier titre de séjour. La première interrogation aura lieu fin 2009, au moment de la délivrance du premier titre de séjour ; la seconde, fin 2010, un an après ; la troisième, en 2012, trois ans cette remise de titre de séjour. La collecte sera réalisée par entretien mené par des enquêteurs interprètes, sous CAPI. Environ 13 langues seront proposées. La durée maximale de l'entretien est estimée entre 45 et 60 minutes. Des enquêtes qualitatives se dérouleront après les deux premières interrogations, sans exclure totalement la possibilité d'en lancer une après la première interrogation.

L'échantillon sera tiré dans le fichier des signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). La base de sondage sera stratifiée en trois sous populations suivant la date réelle d'arrivée en France : arrivées depuis moins de six mois, arrivées entre 6 et 12 mois, arrivées depuis plus d'un an.

Un comité de pilotage sera constitué dès le démarrage de l'opération. Il réunira les directions concernées du ministère. Un comité scientifique élargi aux partenaires intéressés par ce thème (Insee, Ined, Dares, agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM qui est devenu l'OFII, office français d'immigration et d'intégration), Haut Conseil à l'Intégration (HCI), OCDE) accompagnera le projet dans les phases de préparation du questionnaire et d'exploitation des résultats.

Les résultats de la première vague devraient être disponibles au 2ème trimestre 2010. Les études menées par le ministère seront diffusées dans la ligne éditoriale du ministère et sur internet. Les résultats ne seront disponibles qu'au niveau France entière.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête dans son ensemble. Elle rappelle que ses résultats doivent être largement diffusés et ses données mises à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité en vigueur.

Paris, le 4 mai 2009 - N° 122/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel « politique de la ville »

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : cycle d'enquêtes pluri-annuel

Demandeur : Délégation interministérielle à la Ville (DIV), Département observation et évaluation.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet de panel « politique de la ville ».

L'enquête qui répond à une demande du ministère de la ville est soutenue par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus). Elle a vocation à servir de pièce maîtresse pour l'évaluation des effets de la politique de la ville sur les individus qui en bénéficient, au-delà des effets propres au quartier lui-même.

L'enquête vise à appréhender les phénomènes de mobilité résidentielle au sein des quartiers de la politique de la ville, la perception des habitants vis-à-vis des politiques publiques mises en œuvre et l'impact de ces dispositifs sur la trajectoire de vie des bénéficiaires. Outre les sujets traités classiquement par les enquêtes ménages (composition et caractéristiques du ménage, conditions de logement, revenus, questionnaire individuel), les thèmes ayant trait plus particulièrement à la politique de la ville feront l'objet de parties variables au cours des différentes vagues d'interrogation. Ils porteront en priorité sur l'environnement du quartier (types de commerces, d'équipements collectifs (transports en commun, école, ...), services de santé), l'existence et la nature des programmes de rénovation urbaine engagés dans le quartier et l'opinion des ménages sur ces opérations, la situation par rapport à l'emploi (chômage, en emploi, recours passé ou présent aux dispositifs d'aide à l'emploi), les parcours scolaires des enfants scolarisés (niveau d'étude en cours, difficultés rencontrées, recours à des dispositifs de réussites scolaires), la participation ou les recours à la vie associative au sein du quartier.

L'enquête qui est réalisée sur un panel d'individus couvrira environ une vingtaine de quartiers de la politique de la ville en France métropolitaine et éventuellement dans les Dom. La première et la dernière interrogations auront lieu en face à face (par Capi ou questionnaire papier) et porteront sur le tronc commun et un thème variable. Les questionnements intermédiaires, réalisés par téléphone, se limiteront à un des thèmes particuliers retenus. L'objectif est d'obtenir 3 000 ménages répondant à la première vague. Toute personne du ménage enquêté, âgée de 16 ans ou plus, soit environ 5 000 personnes, sera interrogée (individus panels) à chacune des vagues. Les individus quittant un ménage panel entre deux interrogations feront sans doute l'objet d'un suivi. La collecte de la première vague est prévue dans le courant de l'année 2010. Les enquêtes téléphoniques auraient lieu de 2011 à 2012 et la dernière enquête en face à face en 2013. Le questionnement en face à face ne devrait pas excéder une heure. Les enquêtes complémentaires par téléphone dureraient entre 15 et 20 minutes.

L'échantillon sera obtenu par un tirage à deux degrés : sur les quartiers de la politique de la ville puis sur les ménages. Le choix des quartiers sera élaboré par stratification sur un nombre très limité de caractéristiques (en rénovation urbaine ou pas essentiellement), même si le premier degré du sondage ne permet en aucun cas une représentativité des quartiers dans l'espace des quartiers

traités. La représentativité est recherchée sur le deuxième niveau du sondage, c'est-à-dire en population générale sur l'ensemble des quartiers retenus au premier degré. On procède à un échantillonnage sur les logements. Les modalités détaillées du plan de sondage sont encore à l'étude.

Un comité de pilotage et de suivi sera mis en place et sera constitué essentiellement de représentants des départements de la DIV intervenant dans la gestion et le suivi des dispositifs, de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), des Chefs de projet, d'associations intervenant dans la mise en place des dispositifs destinés aux quartiers, de la DARES, de la DREES, de l'ONPES et de INSEE. De plus, le projet d'enquête et les différentes phases de préparation seront présentés et débattus au cours de séances du conseil d'orientation de l'Onzus.

Les résultats seront diffusés dans les publications de l'Observatoire national des ZUS. Un groupe d'exploitation sera alors mis en place avec les partenaires financiers et les instituts qui auront été associés à la conception de l'enquête. A l'issue de cette première phase exploratoire conduite par le groupe d'exploitation, les données seront disponibles pour des chercheurs sous convention avec la DIV.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête en panel dans son ensemble. Si des questions sensibles venaient à être envisagées, la formation demande alors que l'enquête lui soit à nouveau soumise pour opportunité.

Paris, le 4 mai 2009 - N° 121/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le partage des ressources au sein du couple module secondaire de SRCV 2010

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeurs : la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee et le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet d'enquête sur le partage des ressources au sein du couple - Module secondaire de SRCV 2010.

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par un règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2010 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la Commission, en cours d'adoption.

L'enquête a pour objectif de mieux connaître la répartition des ressources entre les membres du ménage et donc les inégalités au sein des ménages. Le module 2010 est une tentative pour évaluer ces inégalités et plus généralement décrire les rôles au sein du ménage.

Les principaux thèmes abordés portent à la fois sur la répartition des rôles en ce qui concerne les dépenses et sur la répartition des rôles dans les activités quotidiennes : le partage entre ressources à usage personnel et ressources à usage du ménage, la gestion commune ou non des ressources, l'autonomie financière (compte en banque, achats courants ...), la prise de décision en cas de dépense importante, le partage des tâches (temps passé à travailler, à faire des travaux domestiques, temps de loisir).

L'enquête aura lieu en mai et juin 2010 auprès des personnes de 16 ans ou plus répondant au questionnaire de l'enquête 2010 du dispositif SRCV. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteurs sous CAPI avec une durée de questionnement maximale de 10 minutes pour le module secondaire.

Une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2012 destiné au Conseil européen. En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition des chercheurs dès que possible dans le cadre de conventions.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module « Violences sensibles » des enquêtes de victimation « cadre de vie et sécurité » 2010 et 2011

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES) - Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 24 mars 2009, la formation « Démographie, conditions de vie » a examiné le projet de module « Violences sensibles » des enquêtes de victimation « cadre de vie et sécurité » 2010 et 2011.

L'enquête a pour objectif de mesurer la prévalence des violences physiques ou sexuelles au sein des ménages, de connaître la nature des atteintes subies et leurs conséquences dans la vie quotidienne des victimes. Elle complète le questionnaire individuel de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » qui aborde en face à face les atteintes aux personnes dont les auteurs ne vivent pas avec l'enquêté par des questions sur les violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises par un membre du ménage de l'enquêté. Elle répond à une demande du conseil d'orientation de l'OND.

Les thèmes abordés sont d'une part les violences sexuelles subies par la personne enquêtée quel qu'en soit l'auteur, et d'autre part les faits de violences physiques qu'elle a subis au sein du ménage.

L'enquête aura lieu entre janvier et mars auprès des personnes de 18 à 75 ans interrogées pour l'enquête annuelle de victimation. Il s'agit d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable pour saisir les réponses.

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté. En l'absence de violences subies, le questionnaire dure quelques minutes. En cas de victimations multiples, il peut dépasser 10 minutes. L'impact psychologique sur la personne enquêtée est pris en compte : le dispositif prévoit une permanence téléphonique d'information sur l'enquête et d'orientation vers des associations d'aides aux victimes.

Le module « violences sensibles » est suivi par le comité de pilotage de l'enquête « cadre de vie et sécurité » (ministère de l'intérieur, Insee, INHES, OND, délégation interministérielle à la ville (DIV), office français des drogues et des toxicomanies (OFDT), ministère de la Justice, service du Droit des Femmes et de l'Égalité,...) et son comité scientifique.

Ce module d'enquête permettra d'alimenter le rapport annuel de l'OND dans sa partie consacrée aux violences sexuelles et aux violences intra familiales.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour les années 2010 et 2011.